

## Collège privé Mathurin Cordier

Nous sommes heureux de t'accueillir au collège. Nous te demandons de lire attentivement ce document. La vie en commun exige de toute la communauté éducative l'acceptation de règles favorables à l'épanouissement de chacun. Le règlement intérieur se fonde sur des principes simples : La règle est la même pour tous. Chaque élève est un citoyen responsable qui se construit. Cela lui confère des droits et des devoirs, envers lui-même et envers les autres. Toute infraction entraîne réparation et sanction.

### **I. TES DROITS ET TES DEVOIRS :**

<b><u>TES DROITS</u></b>	<b><u>TES DEVOIRS</u></b>
- Tu as le droit à l'éducation.	Ceci t'engage à être assidu et ponctuel.
- Tu as le droit d'être respecté dans ta personne, tes effets personnels et tes différences.	Ceci t'engage à respecter les personnes, effets personnels et les différences d'autrui. Ceci t'engage à ne pas propager des rumeurs, ni à diffuser sur Internet des informations intimes et /ou diffamatoires sur autrui.
- Tu as le droit de travailler dans une ambiance de classe calme, afin de faciliter ta concentration.	Ceci t'engage à ne pas perturber le déroulement du cours et à respecter les horaires. Le téléphone portable et les lecteurs numériques de musique sont interdits dès que tu entres dans l'établissement.
- Tu as le droit de vivre en sécurité au collège.	Ceci t'engage à respecter l'autre et à ne pas adopter de comportements dangereux. Ceci t'engage à alerter les adultes de tout problème d'insécurité.
- Tu as le droit de t'exprimer et d'être écouté. Tu peux t'adresser en cas de difficulté à un adulte de l'établissement.	Ceci t'engage à t'exprimer avec honnêteté, sans déformer la réalité.
- Tu as le droit de te tromper.	Ceci t'engage à accepter l'erreur des autres avec respect.
- Tu as le droit d'exercer des responsabilités en tant que délégué des élèves.	Ceci t'engage à assister aux réunions, à être porte parole de tes camarades avec sérieux et honnêteté.
- Tu as le droit de proposer des initiatives ou des projets.	Ceci t'engage à soumettre par écrit ton projet à ton délégué qui transmettra et en cas d'accord à en assumer totalement la mise en œuvre.
- Tu as le droit à un environnement sécurisé et propre.	Ceci t'engage à respecter les lieux et le matériel mis à ta disposition. Tu dois prendre soin de ton carnet de liaison et ne pas le taguer ou le perdre.
- Tu as le droit de prendre tes repas dans la salle de cantine dans une atmosphère paisible.	Ceci t'engage à respecter, tes voisins de table, la nourriture et l'ordre de passage des classes.

## II. Quelques règles pratiques :

- Il faut demander la permission pour aller aux toilettes et dans la cuisine. Seul l'accès à la cantine est autorisé sans permission.
- Le chewing-gum est interdit au collège, même dans la cour de récréation.
- Tu seras présent 5 minutes avant le début du premier cours et rangeras ton repas au réfrigérateur dès ton arrivée.
- Les ballons sont autorisés seulement pour jouer au basket.
- Chaque élève participera aux services pour garder un collège propre et accueillant.

## III. DES SANCTIONS POUR EDUQUER :

Puisque nous fondons notre règlement sur le respect de valeurs fondamentales, il est aussi souhaitable de récompenser les attitudes et les comportements positifs que de sanctionner les infractions au règlement.

L'équipe éducative privilégie l'explication et le dialogue avec l'élève. Les sanctions seront en relation avec la gravité de l'infraction et s'étendront du rappel à l'ordre oral à l'exclusion définitive.

Lorsque tu es sanctionné, l'objectif est que tu t'appropries tes actes, que tu en comprennes les conséquences et que tu réfléchisses à ce qui t'est reproché de façon à évoluer.

La gradation des sanctions est la suivante :

- ***Avertissement verbal***
- ***le mot dans le carnet de liaison à faire signer par les parents (avec rajout d'une croix dans le tableau du comportement inadapté ou oubli de matériel)***
- ***le travail supplémentaire éducatif (A partir de 5 croix par période dans le tableau « comportement inadapté »)***
- ***le travail d'intérêt collectif (A partir de 5 croix par période dans le tableau « oubli de matériel »)***
- ***Convocation de l'élève par la direction (les parents en sont informés)***
- ***Convocation des parents et de l'enfant par la direction de l'établissement.***
- ***La retenue, le mercredi matin. 3 retenues de même nature entraînent un avertissement. Si un élève est absent lors d'une retenue, la sanction sera doublée.***
- ***L'exclusion temporaire.***
- ***L'exclusion définitive.***